



Compte rendu de la rencontre du 5 décembre entre l'ARS Ile de France et les organisations syndicales

L'ARS ile de France a invité les organisations syndicales le 5 décembre à une réunion destinée à faire le point sur la situation des chefs d'établissements en Ile de France.

De contour un peu flou, cette réunion était animée par François Crémieux, chargé des établissements de Santé et Marianne Perreau-Saussine, chargée de la Contractualisation et de la Gouvernance.

Trois thèmes ont été abordés et discutés :

Présentation de l'organigramme de l'ARS

Calendrier du Projet régional de Santé

Bilan de la Campagne d'évaluation 2010 des Chefs d'établissements.

Le Smps a profité de la présentation des objectifs de l'ARS en matière de modélisation des territoires pour rappeler sa vision de la fonction des ARS :

Pour le Smps, les ARS doivent rester centrées sur la notion d'administration de missions, réactives et sincères dans le partenariat avec les directeurs.

La mise en ouvre des territoires et des CHT doit être l'occasion pour les directeurs de réorganiser de manière stratégique et opérationnelle l'offre de soins qui dépend de leur ressort et d'assumer pleinement leurs responsabilités quand les choix d'aménagement du territoire sont en jeu.

Le Smps a rappelé le nécessaire engagement de la tutelle auprès des directeurs dans un esprit de confiance. Il a rappelé à cet égard à ses interlocuteurs régionaux qui sont sensés l'appliquer combien la circulaire DGOS DGFIP avait été jugée insultante par toute la profession.

Sur le plan statutaire, le Smps a soulevé la question de l'organisation des CAPD, dès lors que les délégations territoriales ne s'en chargent plus : François Crémieux a indiqué que l'ARS avait arrêté la liste des établissements qui auront en charge ces opérations et que cette liste nous serait communiquée.

En ce qui concerne la campagne d'évaluation 2010 des chefs d'établissements, plusieurs éléments de bilan social ont été communiqués.

Il y a 56 chefs d'établissements, pour 63 Ets de santé (conséquence des Directions communes)
6 Directeurs ont en charge une direction commune, 23 sont sur emplois fonctionnels.

Depuis le 01 - 2011, il n'y a plus que 55 établissements du fait de la fusion Dourdan/Étampes.

71% sont des hommes (ils représentent 83% des emplois fonctionnels)

L'âge moyen est de 55 ans (57 pour les emplois fonctionnels)

10 directeurs sont en poste depuis plus de 10 ans dans leur établissement, 3 depuis plus de 20 ans

43 % des chefs ont atteint le plafond de prime de fonction (74% dans le cas des emplois fonctionnels)

28 chefs ont été évalués au siège de l'ARS dont 21 par Claude Évin et 7 par Andrée Barreteau

28 ont été évalués par les délégués territoriaux.

Le Smps a rappelé la nécessaire harmonisation des procédures d'évaluation d'un corps à gestion nationale et a appelé à plus d'anticipation et de transparence dans les procédures utilisées.

Les organisations ont notamment regrettés que les supports d'évaluation soient insuffisamment remplis (notamment au siège) et ont appelé à une meilleure articulation entre la lettre d'objectifs et la stratégie de l'établissement.

L'ARS s'est engagée à une meilleure coordination des délégations territoriales. Sur ce point, le Smps a rappelé que les chefs d'établissements devaient être reçus par les délégués territoriaux et non par leurs adjoints.

Le Smps s'est félicité que l'ARS souhaite former les évaluateurs (un cahier des charges a été établi) Enfin, un dernier point a suscité le questionnement des organisations : l'ARS souhaite établir une cartographie des équipes de direction et une identification des points de fragilité. Ceci pouvant donner lieu à la mise en place d'un accompagnement individuel à titre expérimental pour les chefs d'établissements en difficulté.

Sur ce point, les organisations se sont interrogé sur l'articulation avec les missions du CNG et ont souhaité que soient préservé la liberté d'organisation de son équipe par le chef d'établissement ainsi que sa légitimité réglementaire à constituer et évaluer son équipe.

Au cours du débat, le Smps a aussi :

- Rappelé que le taux d'évolution proposé pour la part variable ne devait pas, contrairement au choix adopté par l'ARS, se limiter à l'écart permettant d'atteindre le plafond,
- Evoqué la question du suivi par l'Ars des suites à donner par les chefs d'établissements aux avis de la CAPN,
- Souhaité que tous les chefs d'établissement soient rencontrés au moins une fois tous les 2 ans par le DG ARS.

Catherine LATGER

Michel LOUIS-JOSEPH-DOGUÉ

Retrouvez nous sur smpsante.fr

38 boulevard Sébastopol - Tel : 01 40 27 52 21 - Fax : 01 40 27 55 81 - e-mail : contact@smpsante.fr